

Québec, le 20 juillet 2005

REFUS

SNC Technologies inc.
695, route Marie-Victorin
Nicolet (Québec) J3T 1T5

N/Réf. : 3214-28-01

Objet : Projet d'implantation d'un site d'essais balistiques au Nord-du-Québec

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires, datés du 14 mars 2003 et reçus le 25 mars 2003, concernant le projet d'implantation d'un site d'essais balistiques sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, et après avoir reçu la recommandation du Comité d'examen, datée du 25 février 2005, conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, je, soussignée, refuse, à titre d'Administrateur du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de délivrer un certificat d'autorisation selon l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Le titulaire ci-dessus mentionné ne peut réaliser le projet décrit ci-dessous :

- l'implantation d'un site d'essais balistiques au sud-ouest de la Ville de Chapais comprenant un corridor de tir de 40 km par 10 km; une zone contrôlée de 3 km par 3 km, incluant une zone d'impact des projectiles de 1,5 km par 1 km; onze positions de tirs indirects et cinq positions de tirs directs.

Ce refus s'appuie sur les considérations suivantes :

- les risques de contamination du sol;
- les risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines;
- la grande superficie requise pour le projet et les limitations conséquentes sur l'utilisation du territoire;
- le peu d'emplois directs pour les Cris et les Jamésiens;
- la non-acceptabilité sociale du projet par les Cris et une partie des Jamésiens.

REFUS

- 2 -

N/Réf. : 3214-28-01

Le 20 juillet 2005

Je constate donc que votre projet n'accorde pas suffisamment d'importance aux principes de l'article 152 de la Loi sur la qualité de l'environnement notamment à l'égard de la protection des autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie.

Les documents suivants font partie intégrante du présent refus :

- SNC TECHNOLOGIES INC. *Projet d'implantation d'un site d'essais balistiques dans le Nord-du-Québec – Municipalité de la Baie-James - Renseignements préliminaires*, préparés par NOVE Environnement inc. pour SNC Technologies inc., mars 2003, 20 p. et 1 annexe;
- SNC TECHNOLOGIES INC. *Projet d'implantation d'un site d'essais balistiques dans le Nord-du-Québec – Municipalité de la Baie-James - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social*, préparée par NOVE Environnement inc. pour SNC Technologies inc, décembre 2003, 131 p. et 9 annexes;
- SNC TECHNOLOGIES INC. *Projet d'implantation d'un site d'essais balistiques dans le Nord-du-Québec – Municipalité de la Baie-James - Complément de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social - Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*, préparées par NOVE Environnement inc. pour SNC Technologies inc, juin 2004, 58 p. et 8 annexes;
- Lettre de M. Bruce Smith, de SNC Technologies inc., à M. Michael O'Neill, du ministère de l'Environnement, datée du 10 novembre 2004, concernant notamment l'appui au projet du maître de trappe du terrain W23, 1 p. et 5 annexes;
- Lettre de M. Bruce Smith, de SNC Technologies inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du ministère de l'Environnement, datée du 8 décembre 2004, concernant la demande de report de la recommandation du Comité d'examen et comprenant 15 lettres d'appui au projet, 1 p. et 15 annexes;
- Sept lettres de résidents de la région de Chapais, adressées à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du ministère de l'Environnement, datées du 8 décembre 2004, concernant l'appui au projet, 1 p.;
- Lettre de M. Réal Lavigne, de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, à M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement, datée du 4 janvier 2005, concernant l'appui de la Ville de Lebel-sur-Quévillon au projet, 1 p. et une annexe;
- Lettre de M^{me} Colette Aubé, de la Ville de Chapais, à M. Michael O'Neill, du ministère de l'Environnement, datée du 5 janvier 2005, concernant l'appui de la Ville de Chapais au projet, 1 p. et une annexe;

REFUS

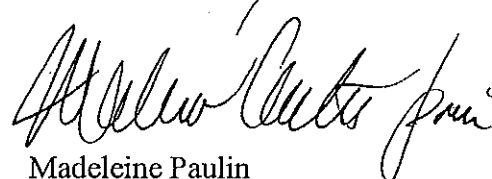
- 3 -

N/Réf. : 3214-28-01

Le 20 juillet 2005

- Lettre de M. Stéphane Simard, de la Municipalité de la Baie-James, à M^{me} Danielle Cantin, de SNC Technologies inc., datée du 25 janvier 2005, concernant l'appui de la Municipalité de la Baie-James au projet, 1 p. et une annexe;
- Lettre de M^{me} Rose Dixon-Gilphy, résidente de Waswanipi, au « Chief and Council Members of the Cree First Nation of Waswanipi », datée du 22 janvier 2005, concernant une plainte contre SNC Technologies inc., 2 p.;
- Lettre de M. Bruce Smith, de SNC Technologies inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du ministère de l'Environnement, datée du 8 février 2005, concernant les démarches réalisées par SNC Technologies inc. depuis les audiences publiques du projet, incluant plusieurs appuis au projet, 2 p. et annexes multiples;
- Lettre de M^{me} Isabelle Duval, du Mouvement collectif pour la sauvegarde et l'observation des écosystèmes du Nord-du-Québec, à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du ministère de l'Environnement, non datée, reçue le 14 février 2005, concernant l'opposition au projet de l'organisme, accompagnée notamment d'une pétition contre le projet signée par 250 personnes, 3 p. et annexes multiples;
- Lettre de M. Michael Walsh, de l'Association québécoise des amies de Cuba, au ministère de l'Environnement, datée du 27 février 2005, concernant l'opposition au projet de l'organisme, 2 p.;
- Lettre de M. Michaël Lessard, du Réseau du Forum social de Québec Chaudière-Appalaches, au ministère de l'Environnement, non datée, reçue le 24 février 2005, concernant l'opposition au projet de l'organisme, 1 p.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin